

DEPARTEMENT DE CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE PROPRIANO



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°5.3

RAPPORT SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Prescrite par DCM du 14/10/2014

PLU arrêté par DCM du ...

PLU approuvé par DCM du ...



Cabinet Luyton

Le Concorde - 280, Avenue Foch

83000 TOULON

Tel. : 04 94 89 06 48

Télécopie : 04 94 89 97 44

Email : sec@luyton.fr

Contenu

Liste des servitudes d'utilite publique.....	3
--	---

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Au plan local d'urbanisme, le territoire de la commune est grevé des servitudes ci-après :

I – Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- Plan de prévention des risques inondation (PPRI) du « bassin versant du Rizzanese » approuvé par arrêté n°00/0480 le 13 avril 2000, modifié par arrêté préfectoral n°2008/0179 du 28 février 2008.

II – Servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel

- Servitude attachée à la protection des forages 1,2 et 3 et aux puits 16Q et 33Q instaurée par arrêté préfectoral n° 02.2070 en date du 29 novembre 2002 déclarant d'utilité publique le prélèvement d'eau destinée à l'alimentation de la commune de Propriano, instaurant les périmètres de protection et autorisant l'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine.
- Servitude de passage sur le littoral, instituée en application des articles L.121-31 à L.121-37, L.121-51 et L.171-1 du code de l'urbanisme.